

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1498

présenté par
M. Véran

ARTICLE 45

Après le mot :

« article »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 12 :

« entre en vigueur le 1^{er} novembre 2019, pour les gardes réalisées à compter de cette date ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.